

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/10/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/10/2017

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

Délibération n° D-2017-391

**Pass'Sports Séniors Actifs - Convention avec la Communauté
d'Agglomération du Niortais - Année sportive 2017-2018**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Animation de la Cité

**Pass'Sports Séniors Actifs - Convention avec la
Communauté d'Agglomération du Niortais - Année
sportive 2017-2018**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique.

Le Conseil municipal, en 2016, a acté la création du dispositif Pass'Sports Séniors Actifs, qui propose, avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) comme partenaire, des activités sportives pour les séniors.

Plusieurs clubs niortais interviennent sur ce dispositif et la Communauté d'Agglomération du Niortais accueille aussi des bénéficiaires en proposant notamment l'activité aquagym à la piscine de Pré-Leroy.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Niortais à travers son dispositif d'aquagym VITAL'EAU en intervenant dans le cadre du Pass'Sports Seniors Actifs ;
- verser à la Communauté d'Agglomération du Niortais la participation de 60,00 € par séniors inscrit dans le dispositif pour l'encadrement de l'activité sportive au cours de l'année sportive 2017-2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
ET
LA VILLE DE NIORT**



Objet : Reconduction du Pass'Sports seniors actifs pour l'année sportive 2017-2018

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Président, Monsieur Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération en date du 25 septembre 2017,
Ci-après désignée la **CAN**,

ET

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire en charge des Sports, agissant en vertu de la délibération en date du 9 octobre 2017,
Ci-après désignée la **Ville de Niort**,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

La **Ville de Niort** propose, en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Bassin de Vie Niortais, la reconduction du dispositif dénommé « Pass'Sports seniors actifs » ouvert à toute personne de plus de 60 ans résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il a pour objectif de promouvoir l'activité physique adaptée auprès des seniors, de les sensibiliser au bienfait de l'activité physique sur la santé, de les inciter à pratiquer une activité physique, de rompre leur isolement et de favoriser le lien social.

Dans ce contexte, la **CAN** propose de participer à cette action par la découverte de l'activité de gymnastique aquatique douce.

Article 1 – Dispositions générales :

La présente convention a pour objet de :

- proposer la découverte de l'activité d'aquagym douce, destinées aux seniors dans le cadre du Pass'Sports Seniors actifs, dans les piscines de la **CAN** et plus particulièrement à la piscine Pré-Leroy située dans le quartier vécu du Pontreau tel que défini par la politique de la ville et,
- d'en définir les modalités d'organisation.

Article 2 – Définition de la prestation :

La **CAN** sera chargée de mettre en place des cycles de découverte de 10 séances de l'activité d'aquagym douce. Cette activité sportive sera présentée au public du territoire de l'agglomération, selon un planning établi par le Service des Sports de la **CAN**, transmis au Service des Sports de la **Ville de Niort**, charge à lui de le transmettre au CLIC.

Il est joint en annexe à la présente convention.

2-1 - Encadrement

La **CAN** s'engage à fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de l'activité et notamment à travers la présence d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives, ou d'un personnel dûment qualifié, conformément aux textes réglementaires en vigueur pour la pratique de l'activité.

2-2 – Responsabilité de la CAN

La **CAN** s'engage à respecter les créneaux proposés et à organiser l'activité.

L'annulation d'une séance du fait de la **CAN** donnera lieu à un report sur un autre créneau en fonction des disponibilités, ou en cas d'impossibilité, à la remise d'une contremarque à titre de compensation.

Article 3 – Modalités d'organisation :

La **Ville de Niort**, en partenariat avec le CLIC, assure le suivi administratif (notamment les inscriptions aux créneaux) ainsi que la promotion de l'action. Elle s'engage à fournir à la **CAN** un listing complet des personnes inscrites au dispositif.

Chaque titulaire du Pass'sports seniors se présente, avec sa carte d'inscription au dispositif CLIC, à l'accueil de l'équipement communautaire concerné, à l'horaire prévu de l'activité.

Le personnel d'accueil valide la participation au cours sans contrepartie financière pour la personne.

Les inscrits au CLIC s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'équipement et l'organisation de l'activité.

Les cycles sont fixes et ne donnent lieu à aucun remboursement en cas d'absence de l'utilisateur.

Article 4 – Assurances :

La **Ville de Niort** et la **CAN** reconnaissent avoir souscrit, chacune pour ce qui la concerne, un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile ainsi que celle des pratiquants.

Article 5 – Modalités financières :

Ce partenariat donnera lieu à l'émission d'une demande de paiement différé puis d'un titre de recettes établi à l'encontre de la **Ville de Niort**, calculé sur la base de 60€ par personne inscrite au dispositif et par nombre de places disponibles sur les créneaux d'activité, selon le calendrier suivant :

- avant le 15 décembre pour le cycle 1,
- avant le 15 juillet pour les autres cycles.

Article 6 – Durée de la convention :

Cette convention est conclue pour la saison sportive 2017-2018 en référence au planning établi et joint en annexe.

Article 7 – Partenariat :

Chacune des parties s'engage à indiquer l'aide que lui apporte l'autre lors de toute démarche de communication sonore, écrite ou visuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle sera sollicitée.

Article 8 – Exécution de la convention :

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Poitiers auquel les parties font expressément attribution de juridiction.

Fait à Niort, le

Pour le Maire de Niort,
L'Adjoint délégué

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,

Alain BAUDIN

Jérôme BALOGÉ



**Annexe n°1 à la convention entre
LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
et
LA VILLE DE NIORT**



Opération « Pass'Sports Seniors Actifs »

Créneaux de l'année 2017 - 2018

Piscine Pré-Leroy à Niort

Les mercredis hors vacances scolaires de 11h à 11h45

Cycle 1	du 11 octobre 2017 au 20 décembre 2017	9 séances	20 personnes
Cycle 2	du 10 janvier 2018 au 14 mars 2018	10 séances	20 personnes
Cycle 3	du 21 mars 2018 au 13 juin 2018	10 séances	20 personnes

Fait à Niort, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire de Niort,
L'Adjoint délégué

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,

Alain BAUDIN

Jérôme BALOGE